DLP25-6-80695339

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex

C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

DIRECTEUR-GÉRANT

BULLETIN N° 155 du 23 JUIN 1980.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (pommiers - poiriers)

Les contaminations primaires ne sont pas terminées.

Des taches sont visibles sur feuilles en plus ou moins grand nombre dans quelques vergers.

Il y a donc lieu de poursuivre la lutte contre cette maladie en effectuant un traitement avant le 26 Juin.

Intervenir en même temps contre l'oïdium.

Si la présence d'araignées rouges (Panonychus ulmi) est constatée, ajouter un acaricide spécifique.

MINEUSES DES FEUILLES.- (Stigmella malella)

De nouvelles pontes viennent d'être décelées sur pommiers dans la région de SAINT-SANDOUX (Puy-de-Dôme).

Il est nécessaire de renouveler la protection avant le 27 Juin.

Afin d'éviter la destruction de la faune auxiliaire, utiliser de préférence le diflubenzuron (DIMILIN).

BACTERIOSE DU NOYER.-

Dans les vergers où cette maladie a causé des dégâts en 1979, il y a lieu d'effectuer un traitement en utilisant une bouillie cuprique à raison de 300 g de produit commercial si la spécialité titre 50 % de cuivre.

PSYLLE DU POIRIER.-

Sur le bulletin n° 153 du 10 Juin un traitement était conseillé contre ce ravageur. Des éclosions sont en cours dans les situations plus tardives - région de LUDESSE (Puy-de-Dôme) il y a lieu d'intervenir dans le courant de cette semaine.

Ailleurs, s'assurer de la présence de larves sur les feuilles avant de traiter.

P./63

C E R E A L E S

BLE D'HIVER.-

- Rouille jaune

Un développement tardif de cette maladie est constaté dans certaines situations en particulier sur blé COURTOT.

Il est possible d'intervenir si le blé est encore en cours de floraison et si des foyers sont découverts dans la parcelle.

La rentabilité d'un traitement est totalement aléatoire 10 jours après la fleur.

- Oïdium

La progression de ce champignon a été importante cette année dans plusieurs situations nécessitant une intervention généralement au stade épiaison.

Seules les parcelles de semis tardif (où la présence de pustules sur les dernières feuilles est visible) peuvent faire encore l'objet d'une intervention.

Après la floraison il n'y a plus lieu d'intervenir même si des dégâts sont constatés sur épis, le traitement aurait dû être effectué bien plus tôt.

V I G N E

MILDIOU.-

Les nombreuses pluies d'orages survenues depuis le 15 Juin ont pu permettre des contaminations.

De plus, la vigne arrive à un stade sensible (floraison) il y a lieu d'effectuer un traitement de l'ensemble du vignoble.

- Les viticulteurs qui utilisent des produits préventifs doivent intervenir avant le 26 Juin.

- Ceux qui utilisent des produits systémiques interviendront avant la fin du mois.

- Oïdium

Il est vivement conseillé d'intervenir en même temps contre cette maladie.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.